

**COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL  
DU 23 AVRIL 2015**

Le Conseil Municipal a procédé aux délibérations suivantes :

- Lotissement du Pavillon : le Conseil Municipal accepte d'étudier une étude de faisabilité émise par Loir et Cher Logement pour la construction de trois logements locatifs sociaux qui seraient destinés à accueillir des personnes à mobilité réduite (personne handicapée ou personne âgée souhaitant se rapprocher du centre bourg),
- Travaux sur bâtiments communaux : des devis de travaux sont validés pour des réparations et entretiens sur diverses toitures,
- Camping municipal : une demande de location a été formulée pour une période de 8 semaines en mobil-home. Un tarif préférentiel a été délibéré, à titre exceptionnel,
- Personnel administratif : un agent du service administratif peut bénéficier d'un avancement de grade en fonction de son ancienneté dans l'échelon. Un avis favorable est prononcé, entraînant une suppression du poste actuel pour pouvoir créer le futur poste,
- Tirage au sort des jurés d'assises : 3 personnes ont été tirées au sort parmi la liste électorale,
- Le logement situé 1 ter rue Camille Pasquier a été attribué,
- L'indemnité de conseil et de budget est allouée au nouveau receveur de Mondoubleau,
- Un agent technique a accepté de venir en renfort sur les astreintes relevant du suivi de la chaudière à bois de Mondoubleau. Ces astreintes seront payées par la commune qui sera remboursée par la communauté de communes des collines du Perche.
- Questions diverses.

Pour extrait conforme,

Le Maire,

Jean LÉGER